



PREFECTURE DE LA NIÈVRE

CARTE DE SEJOUR TEMPORAIRE VIE PRIVEE ET FAMILIALE

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

De façon à faciliter le traitement du dossier, merci de ne pas utiliser d'agrafes

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Vous êtes domiciliés à Nevers : vous devez vous adresser à la préfecture au guichet des étrangers

Vous êtes domiciliés à Cosne Cours sur Loire : Vous devez vous adresser à la sous préfecture de Cosne cours sur Loire

Pour les autres cas : vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile

1 - LISTE DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUT DOSSIER (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS)

3 photographies d'identité : identiques, bien contrastées, tête nue, de face sur fond clair

Passeport en cours de validité (photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)

Si renouvellement, ancienne carte de séjour temporaire copies recto verso

Pour un dépôt du dossier à la Préfecture :

- ◆ Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

Justificatif d'état civil :

- ◆ Si célibataire, votre acte de naissance et les actes de naissance de tous vos enfants
- ◆ Si marié, acte de naissance, acte de mariage et éventuellement actes de naissance des enfants (ou livret de famille)
- ◆ Si divorcé ou en cours de séparation : jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation

N.B. : Les actes d'état civil en langue étrangère devront être accompagnés de leur traduction en français effectuée par un interprète agréé

Justificatif de domicile

- ◆ Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, si manuscrite fournir le contrat de location, facture EDF, téléphone, eau, fournisseur accès internet...)
- ◆ Si hébergé par un tiers, attestation manuscrite de l'hébergeant, justificatif de domicile de moins de trois mois + pièce d'identité de l'hébergeant

2 - LISTE DES PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT SELON LE CAS (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS)

CST Entrée par Regroupement familial

1^{ère} demande

- ◆ Visa D – regroupement familial
- ◆ Attestation du contrôle médicale de l'OFII
- ◆ Photocopie recto verso du titre de séjour du conjoint ou des parents
- ◆ Présence du conjoint obligatoire
- ◆ Pour les enfants devenus majeurs : preuves de présence en France depuis la date d'entrée en France (justificatifs de scolarité ou contrat d'apprentissage)+ original du DCEM à restituer si vous en possédez un

Renouvellement

- ◆ Photocopie du titre de séjour du ou des parents (pour les mineurs de 16 à 18 ans) ou du conjoint

Pour les conjoints

- ◆ La copie du titre de séjour du conjoint

- ◆ L'attestation de nom polygamie pour les pays suivants :
Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Bahrein, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comors, Congo, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée Equatoriale, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lésoto, Liban, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri-Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo
 - ◆ 2 documents aux deux noms justifiant de la communauté de vie du couple :
 - Avis d'imposition du couple et déclaration de revenus de l'année en cours
 - Ou taxe d'habitation désignant les occupants du foyer
 - Ou attestation de la sécurité sociale de chaque membre de votre famille
 - Ou contrat d'assurance du couple
 - Ou dernière fiche de paie de chaque membre de votre couple mentionnant votre adresse commune (ou si vous êtes au chômage, attestation des Assedic)
 - Ou déclaration des ressources envoyée à la Caisse d'allocation familiale (CAF) et attestation de la CAF précisant les allocataires et les personnes à charge
 - Ou compte bancaire ou postal ouvert aux deux noms
 - Ou attestation de la mutuelle mentionnant les deux noms et l'adresse commune
 - Ou facture EDF ou téléphone fixe ou fournisseur accès internet ou fournisseur eau
 - ◆ Présence de votre conjoint obligatoirement
- Pour les mineurs de 16 à 18 ans :
- ◆ La carte de séjour des parents
 - ◆ Un certificat de scolarité de l'année en cours ou une attestation de stage ou les 3 derniers bulletins de salaire

CST Vie privée et familiale

1^{ère} demande

- ◆ Lettre d'accord de la préfecture ou décision de la juridiction administrative donnant injonction de délivrer une carte de séjour

Renouvellement

- ◆ Votre dernière carte de séjour

CST Conjoint de Français moins de 3 ans de mariage (moins d'un an pour les Algériens et les Tunisiens)

1^{ère} demande

- ◆ Visa D – conjoint de Français (sauf Algériens) et copie intégrale de l'acte de mariage transcrit sur les registres de l'état civil français si célébré à l'étranger
- ◆ Pièce d'identité en cours de validité de votre conjoint français (CNI ou passeport biométrique ou certificat de nationalité française)
- ◆ Livret de famille français ou transcrit si mariage célébré à l'étranger
- ◆ Présence de votre conjoint.

Renouvellement

- ◆ Pièce d'identité en cours de validité de votre conjoint français (CNI ou passeport biométrique ou certificat de nationalité française)
- ◆ Livret de famille français ou transcrit si mariage célébré à l'étranger
- ◆ Présence de votre conjoint.
- ◆ 2 documents aux deux noms justifiant la communauté de couple
 - Avis d'imposition du couple et déclaration de revenus de l'année en cours
 - Ou taxe d'habitation désignant les occupants du foyer
 - Ou attestation de la sécurité sociale de chaque membre de votre famille
 - Ou contrat d'assurance du couple
 - Ou dernière fiche de paie de chaque membre de votre couple mentionnant votre adresse commune (ou si vous êtes au chômage, attestation des Assedic)
 - Ou déclaration des ressources envoyée à la Caisse d'allocation familiale (CAF) et attestation de la CAF précisant les allocataires et les personnes à charge
 - Ou compte bancaire ou postal ouvert aux deux noms
 - Ou attestation de la mutuelle mentionnant les deux noms et l'adresse commune
 - Ou facture EDF ou téléphone fixe ou fournisseur accès internet ou fournisseur eau

CST Parent d'Enfant français

1^{ère} demande

- ◆ Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- ◆ Certificat de nationalité française de l'enfant
- ◆ Preuves de présence en France : certificat de scolarité de l'enfant (si l'enfant a plus de trois ans) ou carnet de santé si non scolarisé (copies des pages avec le nom de l'enfant et toutes les visites et vaccinations depuis sa naissance)
- ◆ Preuves de l'entretien et de la participation à l'éducation de l'enfant depuis la naissance de l'enfant

Renouvellement

- ◆ Preuves de présence en France depuis la date de délivrance de l'ancienne carte de séjour : certificat de scolarité de l'enfant (si l'enfant a plus de trois ans) ou carnet de santé si non scolarisé (copies des pages avec le nom de l'enfant et toutes les visites et vaccinations depuis sa naissance)
- ◆ Preuves de l'entretien et de la participation à l'éducation de votre enfant

CST VPF PACS avec un/une Français(e)

1^{ère} demande

- ◆ Pièce d'identité française en cours de validité du partenaire (carte nationale d'identité ou passeport biométrique ou certificat de nationalité française)
- ◆ Présence de votre partenaire
- ◆ Récépissé d'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du pacte civil de solidarité délivré par le tribunal d'instance s'il a moins de trois mois
- ◆ Si le pacs a été signé depuis plus d'un an : Acte délivré par le greffe du TGI de Paris précisant le maintien dans les liens du PACS (adresse : 34 QUAI DES Orfèvres 75055 PARIS CEDEX 01) si le récépissé d'enregistrement à plus de trois mois ou copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint français datant de moins d'un mois.
- ◆ 2 documents aux deux noms justifiant la communauté de couple
 - Avis d'imposition du couple et déclaration de revenus de l'année en cours
 - Ou taxe d'habitation désignant les occupants du foyer
 - Ou attestation de la sécurité sociale de chaque membre de votre famille
 - Ou contrat d'assurance du couple
 - Ou dernière fiche de paie de chaque membre de votre couple mentionnant votre adresse commune (ou si vous êtes au chômage, attestation des Assedic)
 - Ou déclaration des ressources envoyée à la Caisse d'allocation familiale (CAF) et attestation de la CAF précisant les allocataires et les personnes à charge
 - Ou compte bancaire ou postal ouvert aux deux noms
 - Ou attestation de la mutuelle mentionnant les deux noms et l'adresse commune
 - Ou facture EDF ou téléphone ou fournisseur accès internet ou fournisseur eau

Renouvellement

- ◆ Pièce d'identité française en cours de validité du partenaire (carte nationale d'identité ou passeport biométrique ou certificat de nationalité française)
- ◆ Présence de votre partenaire
- ◆ Acte délivré par le greffe du TGI de Paris précisant le maintien dans les liens du PACS (adresse : 34 QUAI DES Orfèvres 75055 PARIS CEDEX 01) si le récépissé d'enregistrement à plus de trois mois ou copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint français datant de moins d'un mois.
- ◆ Documents justifiant de la communauté de vie, depuis un an sur le territoire français (factures, bulletins de salaire à une adresse commune, documents aux deux noms, etc...)